



22 septembre 2023

Calendrier social : le fragment de réponse !

Calendrier social : La Direction a dévoilé un calendrier social dans lequel elle n'a mis aucune date pour les négociations sur la maintenance, **aucune date pour les négociations sur l'impact de la nouvelle convention de la métallurgie**, aucune date pour les NAO 2023 et aucune date pour les négociations sur l'attractivité postée. **#efficacite**

SUD souhaite que le calendrier social permette des accords négociés de façon qualitative et ambitieuse.

Restauration : Quasiment un an jour pour jour après le courrier de SUD pour faire ouvrir des négociations sur la restauration, la Direction a enfin donné des dates : **18 et 31 octobre 2023.**

Nouvelle convention : **Une commission paritaire sur la nouvelle convention de la métallurgie se tiendra en octobre.**

N'hésitez pas à nous écrire pour toutes les questions que vous vous posez. SUD les relaiera en amont afin que la Direction puisse apporter des réponses circonstanciées. **L'ensemble de vos remarques alimentera les débats.**

- Combien de salariés sont d'ores et déjà identifiés comme potentiellement sous les minimas salariaux ?
- Comment est-ce possible que des postes plus élevés dans notre organisation aient parfois des cotations plus faibles actant ainsi d'une évolution de carrière qui se ferait vers des postes moins bien cotés avec des minimas plus faibles ?
- Quels sont les recours possibles pour le salarié alors que des items apparaissent clairement sous-cotés ?
- Y a-t-il un impact sur les cotisations ARRCO-ARGIC, malgré la fusion en 2019, selon le classement du salarié ?
- Combien de salariés voient leur poste passer en cotation « cadre », les obligeant ainsi soit à une mobilité soit à être au forfait 215 jours ? Combien de cadres se retrouvent classés non-cadres ?
- Comment vérifier le respect des minimas de rémunération pour les salariés au forfait jour et/ou à temps partiel ou ayant un forfait HS par exemple ? SUD demande des exemples précis de plusieurs situations.

SUD invite la Direction à communiquer de façon transparente et exhaustive sur l'impact de la nouvelle convention.

Radioprotection : Les événements récents inquiètent légitimement les salariés et **la radioprotection est un secteur pour lequel il est collectivement demandé plus de moyens humains et financiers** (effectif en baisse constante, surcharge de travail dans tous les régimes, réorganisations multiples, automatisation de la SDC et absence de reconnaissance).

Après l'échec d'un accord non applicable sur la radioprotection faute de signature majoritaire, la Direction ouvre enfin de nouvelles négociations afin d'évoquer la radioprotection. Voici les dates : **14, 23 et 30 novembre 2023.**

Le médical a réalisé un point d'enquête en CSE extra sur CONVERGENCE. Les ISO (Ingénieurs Sûreté Opérationnelle) montrent des signes d'épuisement professionnel et les radioprotectionnistes sont très impactés également.

Laboratoires : Les formations PFI et recyclage PFI vont être adaptées pour les salariés du pôle laboratoire **courant 2024.**

Contrats pro ! CAFC : SUD va réclamer en CSE de septembre, suite à **notre courrier et notre rappel du légal, que les 29 salariés en contrat de professionnalisation** ayant réalisé une année civile complète 2022 **se voient rétablir dans leurs droits en étant régularisés des 3 jours CAFC enlevés en début d'année.**

Frais de repas : Bien qu'Orano ait répondu à l'une de nos avocates avoir bien identifié la problématique des frais de repas des salariés en contrat de professionnalisation, **il n'en est fait aucune mention dans le projet de nouvel accord Groupe.** SUD va donc s'inscrire dans une démarche légaliste.

Ancienneté des 5x8 : L'ancienneté moyenne est de **11,7 ans** en 5x8.

BIENVENUE AUX CONTRATS PRO !



Prime de naissance : En 2022, la Direction a versé 104 primes de naissance.

Indemnité rentrée scolaire : Les indemnités de rentrée scolaire pour l'école élémentaire (**CP au CM2**), pour le premier cycle (**6^{ème} à la 3^{ème}**) et le deuxième cycle (**seconde à la terminale**) ont une date limite de dépôt de dossier avec certificat de scolarité **au 31 octobre 2023**.

Études supérieures : la date limite de dépôt de dossier avec certificat de scolarité est **au 30 novembre 2023**.

Soutien scolaire : SUD a **proposé** en CAS (Commission Activités Sociales) d'étendre l'application de la note de réglementation 8.1 du CSE, sur l'aide financière pour les cours de soutien scolaire applicable aux enfants scolarisés de la sixième à la terminale, aux enfants scolarisés du CP au CM2. Cette note a d'ores et déjà profité à 14 enfants en 2023.

L'étendre aux enfants scolarisés du CP au CM2 peut permettre une prise en charge plus précoce des difficultés, notamment en cette période de rentrée scolaire. Vote du CSE le 26 septembre 2023.

Application CSE : Le système de notifications de l'application CSE est désormais activé et vous êtes toujours plus nombreux à l'apprécier.

Pour rappel : l'application du CSE est téléchargeable sur vos stores. Téléchargez CyberCE puis, pour l'identification, rentrez l'adresse www.cseoranorlahague.com et enfin vos identifiants habituels.

Transports : Voici quelques informations ayant trait au transport :

- À date, 4 salariés se font rembourser leur abonnement CAP COTENTIN par la Direction,
- 46 véhicules électriques sont mis en service dont 6 Dacia Spring et 40 Ami One,
- En comparaison avec 2022, **la fréquentation des lignes HN est en hausse** au 1^{er} semestre 2023 alors que **celle des lignes « service continu » est en baisse** (beaucoup d'annulations de bus le week-end),
- Il manquait 9 chauffeurs de bus fin août (5 arrivées prévues en septembre et 4 en octobre),
- 2 bus et 2 chauffeurs sont fournis à KEOLIS en sous-traitance ,
- Un rappel a été fait aux chauffeurs d'activer **PYSAE (application pratique pour l'ensemble des transports d'Orano)**,
- **Des pénalités sont payées à Orano par Keolis lorsque le contrat n'est pas respecté (exemple des annulations de bus).**

En projet : retour à l'organisation en bus « Délice » et « Vol au vent » à partir d'octobre 2023 jusqu'à avril 2024 et mise en place d'une navette 9 places pour le B148, le BIL et le projet MOC (ex restaurant n°1) matin, midi et soir .

CSP/PAIE : SUD a demandé s'il était prévu de renforcer l'effectif du CSP/PAIE au regard des évolutions, notamment sur les retraites/anticipation, engendrant une charge de travail supplémentaire. **Oui, un renfort a été demandé.**

Retraites : Depuis le 12 septembre, il est possible de mettre à jour sur le site de la CARSAT son dossier pour la **prise en compte de trimestres « assimilés » liés aux stages TUC (Travaux d'Utilité Collective) et SIVP (Stage d'Initiation à la Vie Professionnelle)**. **Ces trimestres « assimilés » ne sont donc pas pris en compte pour le dispositif « carrière longue ».**

Le PAR : Le **PAR (Pôle Attractivité Recrutement)** est venu présenter des informations sur le recrutement.

Sur la campagne d'alternance en cours : 154 annonces sont pourvues et 55 sont en cours de recrutement.

Un zoom sur le recrutement 2023 des contrats de professionnalisation : 51 CQP installation + 4 à finaliser + 7 CQPM + 13 PNR

Le PAR fera un REX des premières campagnes SEIZA (plateforme RH d'automatisation du recrutement 100% dédiée aux métiers de terrain, permettant de recruter en accéléré).

Le PAR a également expliqué que de nombreux réseaux sociaux étaient utilisés par Orano mais **que les forums des métiers restaient essentiels.**

Il a également été expliqué que l'objectif de Tiktok était de faire du buzz en s'adressant aux 12-16 ans au 2nd ou 3^{ème} degré.

SUD est intervenu pour expliquer que certains comportements mis en vidéo valent des sanctions en interne et que les plus jeunes pouvaient prendre les vidéos TikTok d'Orano pour la réalité faute d'un recul suffisant !

La Direction a tenu à préciser que le PAR était gréé au nominal mi-septembre. **Il y a donc eu un recouvrement puisque le responsable du Pôle Attractivité Recrutement... a quitté l'entreprise le 31 août.**

**FAUX
RACCORDE**

**GAFFES, ERREURS, RATÉS:
ON REEEFAIT LE FILM!**



Pourquoi adhérer à SUD Orano Recyclage ?

- Adhérer à SUD est **une démarche anonyme**. L'employeur ne peut en aucun cas savoir quel salarié est syndiqué.
- Adhérer à SUD, c'est adhérer à un syndicat qui ne s'oppose qu'à la Direction quel que soit ce qui s'écrit. **Il est essentiel de lutter contre le parasitisme et la gangrène qu'engendre la guerre syndicale**. Elle nuit aux salariés en favorisant l'objectif de division de la Direction,
- Adhérer à SUD, c'est adhérer à **un syndicat transparent : salaires, dépenses, propositions et décisions**,
- Adhérer à SUD, c'est rejoindre des centaines de salariés décidant de la signature ou non des accords **par des votes sans orientation et aux résultats vérifiables** (NAO, intéressement, CONVERGENCE...),
- Adhérer à SUD, c'est adhérer à un syndicat faisant **des propositions constructives en négociation et en Comité Social et Économique**,
- Adhérer à SUD, c'est adhérer à **un syndicat refusant tout immobilisme et n'ayant pas peur de faire des choix forts** (exemple : notre proposition que les salariés en retraite ne bénéficient plus des droits CSE jusqu'à la fin de l'année de leurs 65 ans mais que l'ensemble des salariés en bénéficient jusqu'à la fin de l'année civile de liquidation de leurs droits à la retraite - **les salariés en retraite* ne « cotisent » plus au CSE et en 2022 cela a eu un coût de plus de 300.000 €** - cette proposition forte est réalisée au regard de nos moyens et des pratiques des CSE ayant une taille comparable). ***les salariés en préretraite et les salariés actifs « cotisent » au CSE via leur salaire.**
- Adhérer à SUD, c'est adhérer à **un syndicat de proximité (rencontres avec les salariés et des représentants continuant de travailler dans leur service pour conserver leur employabilité même s'ils sont « à 100% »)**,
- Adhérer à SUD, **c'est participer financièrement à l'ensemble des actions juridiques individuelles et collectives pour la défense de nos droits**,
- Adhérer à SUD **couvre tous les coûts en cas de défense juridique (tout est pris en charge par le syndicat)**,
- Adhérer à SUD est à **cotisation identique quel que soit son salaire de base (102 € soit 35 € par an après crédit d'impôt)**.

2023 LE PRINTEMPS DES OUVRIÈRES !



Le prélèvement peut se faire en une ou plusieurs fois, à vous d'en définir la périodicité. Cochez votre choix.

annuel : 1 x 102 € semestriel : 2 x 51 € trimestriel : 4 x 25,5 € mensuel : 12 x 8,50 €

Envoyer ce bulletin et un RIB par courrier au local SUD - bâtiment social, ou sur sud.anc.lahague@gmail.com ou par simple photo au 06.75.38.74.79

Adresse :	Nom :	Prénom :
Téléphone :	Date de naissance :	
@mail :	Entreprise : Orano Recyclage	
Convention Collective : Métallurgie Parisienne	Régime de travail :	Equipe n°:
Activité : Recyclage	Profession :	Service :

Fait à , le/..../..... Signature :

Contactez-nous au 06.03.17.05.15 ou au 06.75.38.74.79 ou via sud.anc.lahague@gmail.com